



CATHERINE LIU-CASTANET, ès qualités de syndique adjointe de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Plaignante

c.

AZITA PAPAIE, physiothérapeute

Intimée

PLAINE : 31-25-003

DATE : 11 février 2026

HEURE : 9 h 30

ENDROIT : En visioconférence sur *Microsoft Teams*

Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour joindre l'audience virtuelle :

11 février 2026 : <https://teams.microsoft.com/meet/2252847493456?p=0tuqWEi6sZxbqcfdKb>

AVOCATE DE LA PLAIGNANTE : M^e Leslie Azer

AVOCAT DE L'INTIMÉE : M^e Pascal A. Pelletier

CONSEIL : M^e Isabelle Martel, présidente du Conseil de discipline

M^{me} Marjolaine Boulay, membre physiothérapeute

M^{me} Danny-Eve Martin, membre physiothérapeute

ÉTAPE : Audition sur culpabilité

NATURE DE LA PLAINE :

Le site internet de l'intimée et son profil *LinkedIn* présenteraient des inscriptions fausses ou erronées ainsi que de la publicité non-permise, l'intimée aurait omis de respecter les normes de la profession et aurait laissé croire à ses clientes qu'elle traite des problèmes en lien avec la fertilité, le tout selon les articles 3, 6, 9, 76, 81, 82 et 88 du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie* (RLRQ, c. C 26, r. 197) et selon l'article 59.2 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).